

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 31 MAI 2022**

*approuve le procès-verbal de la séance du
31 mai 2022*

Point 2. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

**2.1- Décisions Modificatives au Budget
Général 2022 (M14)**

- examine et approuve les Décisions Modificatives au Budget Général 2022 (M14)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide l'augmentation de 31750 € de la subvention d'équilibre versée au Budget Camping (185 630 € au total) et de 23 475 € de la subvention d'équilibre versée au Budget Pépinière d'entreprises (59 395 € au total)
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2022)

**2.2- Attribution de l'accord cadre pour la
fourniture de gaz naturel rendu sur site et
services associés**

- valide l'attribution de l'accord-cadre précité au seul candidat ayant déposé une offre, à savoir la SAEML Caléo, pour une période de quatre ans
- habilite Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité, ainsi que tout document s'y rapportant
- habilite Monsieur le Président, pendant toute la durée de l'accord-cadre, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents et à signer tout document s'y rapportant

Point 3. ASSAINISSEMENT

**3.1- Décisions Modificatives au Budget
Assainissement 2022 (M49)**

- examine et approuve les Décisions Modificatives Assainissement 2022 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2022)

Point 4. EAU POTABLE

**4.1- Décisions Modificatives au Budget Eau
potable 2022 (M49)**

- examine et approuve les Décisions Modificatives Eau potable 2022 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2022)

**4.2- Reconduction d'une mission de
surveillance au lac du Ballon durant la période
estivale 2022**

- reconduit la convention pour l'été 2022, pour un coût de 4 854,78 € TTC
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

L'intégralité du procès-verbal est consultable, après son approbation, au siège de la Communauté de Communes,
1 rue des Malgré-Nous à Guebwiller, aux heures d'ouverture des bureaux
ou sur le site Internet de la CCRG (www.cc-guebwiller.fr).

Références : article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Point 5. DÉVELOPPEMENT

5.1- Fonds de concours aux communes

valide :

- l'aide de 2 752,50 € en faveur de la Commune de Wuenheim
- l'aide de 9 580,50 € en faveur de la Commune de Hartmannswiller
- l'aide de 15 000 € en faveur de la Commune de Linthal
- l'aide de 15 000 € en faveur de la Commune de Wuenheim

soit un montant total d'aides de 42 333 € en investissement (fonction 901, article 20414124, opération 712)

- la prolongation de la date de clôture des dossiers au 1^{er} octobre 2022 au vu des éléments précités

5.2- Fonds de soutien exceptionnel aux projets associatifs et scolaires

valide le versement de subventions à quatre associations, pour un montant total de 3 600 €, dans le cadre du Fonds de soutien exceptionnel, sur présentation des pièces attestant de la réalisation du projet

5.3- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique

accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées (enveloppe annuelle de 12 000 €)

5.4- Navette des Crêtes - Dispositif 2022

- approuve la participation financière de la CCRG, pour un montant estimé à 5 500 €
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante

Point 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1- Décisions Modificatives au Budget Pépinière d'entreprises du Florival 2022 (M14)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Pépinière d'entreprises 2022 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2022)

6.2- Constitution d'une servitude de cour commune sur le site de la Ressourcerie

autorise Monsieur le Président à signer l'acte de constitution d'une servitude de cour commune et de tour d'échelle à intervenir entre la CCRG et la société MCM et tout document s'y rapportant

Point 7. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

7.1- Décisions Modificatives au Budget Aire d'Activités du Florival 2022 (M14)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Aire d'Activités du Florival 2022 (M14)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

7.2- Marché public d'aménagement du lieu-dit Daweid à Issenheim – Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique – Lot 1 – Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 1

autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché précité à conclure avec le groupement conjoint dont l'entreprise Berest Rhin Rhône est mandataire, pour un montant de 8 100 € HT, soit 8,06 % d'augmentation

7.3- Daweid – Acquisition de parcelles – Association Foncière d'Issenheim

autorise :

- l'acquisition de la parcelle 4-Nieder Daweid, section 25, sur le ban communal d'Issenheim, pour un montant de 9 480 € HT
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec l'Association Foncière d'Issenheim représentée par Monsieur Jean-Manuel Bordmann ou avec toute personne physique ou morale s'y substituant, ainsi que tout document relatif à cet achat

Point 8. CAMPING LE FLORIVAL

8.1- Décisions Modificatives au Budget Camping Le Florival 2022 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Camping Le Florival 2022 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

Point 9. ENVIRONNEMENT

9.1- Décisions Modificatives au Budget Environnement 2022 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives 2022 Environnement (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2022)

9.2- Modification des statuts et du règlement intérieur du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4)

acte les modifications des statuts du SM4 et du règlement intérieur du Comité Syndical

9.3- Approbation du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2022-2028 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

approuve le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial 2022-2028 du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, et notamment le plan d'actions de la Communauté de Communes, tel que présenté

Point 10. URBANISME

10.1- Approbation de la modification du PLU d'Issenheim

- approuve la modification du PLU d'Issenheim, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour permettre la résorption d'une friche industrielle et sa transformation en un quartier résidentiel
- affiche la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie d'Issenheim durant un mois
- publie une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- publie la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- met le dossier de modification du PLU d'Issenheim à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie d'Issenheim et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- rend la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- transmet la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions

Point 11. RAPPORTS D'ACTIVITÉS – EXERCICE 2021

11.1- Rapport du Président sur le fonctionnement des services

prend acte des rapports annuels d'activités 2021 des services de la CCRG

11.2- Rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal

prend acte du rapport d'activité 2021 de l'Office de Tourisme Intercommunal

11.3- Rapport d'activités du Centre Aquatique Nautilia

prend acte du rapport d'activités 2021 de Nautilia

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.1- Médiation préalable obligatoire (MPO) dans la Fonction Publique Territoriale – Conventonnement avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin

- adhère à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
- prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation des agents de la CCRG sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation ; en dehors des litiges compris dans cette liste, la CCRG garde son libre arbitre de faire appel au Centre de Gestion si elle l'estime utile
- prend acte des modalités de rémunération du Centre de Gestion pour chaque médiation engagée selon les modalités mentionnées à la convention d'adhésion à la mission de médiation 2022-2026 proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents

12.2- Création de postes

- crée trois postes d'Agent social territorial principal de 2^e classe à temps complet et un poste d'Adjoint administratif à temps non complet 20/35^{es} (57,14 %), avec effet au 1^{er} juillet 2022
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant à la décision prise ci-dessus et nécessaire à son application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets M14 et M4 Environnement de l'exercice 2022

12.3- Recrutement d'un vacataire

- autorise Monsieur le Président à recruter un vacataire pour une durée d'un an pour assurer le bon fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Flori'bulle, à raison 4 heures par mois, en dehors des périodes de fermeture estivale, soit un total de 76 heures pour une année pleine
- fixe sa rémunération sur la base d'un taux horaire correspondant au SMIC + 30 %, soit 14,10 € (valeur au 1^{er} mai 2022)
- inscrit la dépense au Budget Général 2022
- autorise Monsieur le Président à signer tout document et tout acte afférents à cette décision

Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO